

Le Président

Direction des Ressources Humaines

Pôle Ressources Humaines  
Territoriales

Tél : 03.59.73.62.73

Affaire suivie par : Corinne TISON

**ARRETE PORTANT OUVERTURE DE LA SESSION 2018 DES SELECTIONS  
PROFESSIONNELLES D'INTEGRATION AUX GRADES OUVERTS PAR LE PROGRAMME  
PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Le Président du Conseil Départemental du Nord ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 prolongeant de 2 ans la durée de son application (du 13 mars 2016 au 12 mars 2018) ;

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 prévoyant les conditions de mises en œuvre de cette prolongation ;

Vu l'avis du Comité technique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Nord portant approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;

Vu la convention prise avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord ;

**ARRETE**

**Article 1** : Une commission de sélection professionnelle d'intégration aux grades ouverts par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire est constituée auprès du Département du Nord situé au 51 rue Gustave Delory 59047 LILLE Cedex.

**Article 2** : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du Département du Nord au titre de l'année 2018 fixe à 46 le nombre d'emplois ouverts par voie de sélection professionnelle conformément au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du Département du Nord annexé au présent arrêté.

**Article 3 :** Dans le cadre des inscriptions aux sélections professionnelles, les candidats éligibles au dispositif peuvent retirer le dossier d'inscription à partir du 21 décembre 2017 à l'adresse suivante :

Hôtel du Département du Nord  
Direction des Ressources Humaines  
Pôle Ressources Humaines Territoriales  
51 rue Gustave Delory  
1<sup>ère</sup> étage - Porte C111  
59047 LILLE

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Département du Nord pour faire acte de candidature.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Département du Nord pour la participation aux sélections professionnelles d'accès à l'emploi titulaire est fixée au 12 janvier 2018.

Tout dossier incomplet ou parvenant au-delà de cette date sera déclaré irrecevable (cachet de la poste faisant foi).

A réception des dossiers et après vérification de leur recevabilité, les candidats recevront une convocation pour se présenter aux sélections professionnelles précisant la date, l'heure et le lieu de l'audition.

**Article 4 :** La commission de sélection professionnelle se réunira au cours d'une session prévue du **29 janvier au 2 février 2018** à l'adresse suivante :

Hôtel du Département du Nord  
51 rue Gustave Delory  
59047 LILLE

**Article 5 :** À l'issue des auditions des candidats, la commission dresse, par ordre alphabétique, en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, la liste des candidats aptes à être intégrés dans le grade du cadre d'emploi concerné.

Le Département du Nord procède à l'affichage de cette liste dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet.

**Article 6 :** Le Président du Conseil Départemental du Nord informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

**Article 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'Hôtel du Département et publié au Recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Fait à Lille, le 21 DEC. 2017



Jean-René LECERF,

Président du Département du Nord

**Transmis à :**

- Monsieur le Préfet de la Région des Hauts-de-France (Nord Pas de Calais – Picardie) – Préfet du Nord

**Lieux d'affichages :**

- Hôtel du Département
- Site internet du Conseil Départemental du Nord